

Institut d'Etudes Judiciaires

Université MONTESQUIEU Bordeaux IV

Examen d'entrée à l'EDA SESSION 2013

Droit Administratif

M. Alexis Rithé se souviendra longtemps de la rentrée des classes 2013 de ses enfants. Alors qu'il pensait être à l'abri des soucis en scolarisant ses enfants dans l'école maternelle publique de la commune voisine de Sainte Blanc-Khau, qui est non seulement proche de son domicile mais qui de plus jouit d'une excellente réputation, il a rapidement déchanté.

En premier lieu, on ne peut pas dire que ses enfants ont été bien accueillis.

D'abord, le Directeur de l'école, M. Gérard Mentor, a décidé d'affecter son fils dans une autre classe que celle de son ami d'enfance. M. Alexis Rithé ne s'y résout pas.

Ensuite, au cours de la visite du musée d'Aquitaine qui a été proposée aux élèves dès le deuxième jour d'école, sa fille a été gravement blessée au visage par un autre élève et ce, alors même qu'ils étaient sous la surveillance de leur professeur, M. Hussard. M. Alexis Rithé vous demande à qui il peut réclamer réparation.

Enfin, il fut surpris d'apprendre que les tarifs de la cantine scolaire seraient bien plus élevés pour ses enfants que pour les élèves domiciliés dans la commune. Il souhaite savoir s'il peut contester ce qu'il estime être une forme de « racket ». Sans parler du refus qui a été opposé à sa fille de s'inscrire à l'école de musique municipale de Sainte Blanc-Khau sous prétexte qu'elle n'est pas domiciliée dans la commune. Qu'en pensez-vous ?

En second lieu, l'atmosphère de l'école est pour le moins électrique.

Dès la deuxième semaine de cours, tous les enseignants de l'école ont décidé de faire grève pour réagir au traitement que leur inflige leur Directeur, sans que pour autant le maire de la commune, M. Ange-Marie Haule, ne prenne de mesure pour assurer la garde des enfants. Les élèves ont été livrés à eux-mêmes. Puisque le maire a publiquement affirmé qu'il ne s'immiscera jamais dans ce genre de conflit, M. Alexis Rithé aimerait savoir quelle(s) voie(s) de recours s'offre(nt) à lui pour que cela ne se reproduise plus.

En outre, les enseignants et les parents d'élèves se disputent sur la question de savoir s'il est possible ou non d'apposer des crucifix sur les murs des classes. Qu'en pensez-vous ?

De plus, les parents d'élèves sont sous le choc car ils viennent d'apprendre qu'une enseignante de l'école vient d'accoucher d'un garçon atteint d'une malformation. Or, elle a contracté la rubéole au début de sa grossesse au cours d'une épidémie qui s'est déclarée dans l'école. Quelle action pourraient-ils lui conseiller d'entreprendre pour obtenir réparation ?

Enfin, M. Alexis Rithé est inquiet pour le bien-être de ses enfants dans cette école.

D'abord, parce que pèserait sur l'arrêté du maire, M. Ange-Marie Haule, ordonnant le déplacement d'une antenne-relais téléphonique très proche de l'école et l'abaissement du niveau d'émission de ses champs électromagnétiques, une menace de suspension par le juge administratif.

En outre, le bon fonctionnement de la cantine de l'école est menacé. La commune a décidé en raison de la multiplication des scandales sanitaires et pour sauvegarder les emplois locaux, sans d'ailleurs aucune concertation avec l'entreprise privée, la SA Varié, à laquelle elle a confié la restauration scolaire, qu'elle ne devrait désormais cuisiner que des produits bio, garantis sans OGM, de la viande bovine d'Aquitaine et du poisson sauvage. L'entreprise privée qui perçoit une rémunération fixe versée par la commune, les trois-quarts de ses recettes étant constituées d'une redevance versée par les familles, ne pourra certainement pas continuer à honorer ce marché public. Quelle(s) action(s) contentieuse(s) peut engager la SA Varié ?

Que peut-il craindre ou entreprendre et avec quelles chances de succès ?

Aucun document n'est autorisé